N°16
Printemps 2017

LE MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

Grand angle

La solidarité, un vrai sujet de campagne

Actualités
Interview de Mélanie Lembré
P.04

Sur le terrain
50 associations en campagne contre les préjugés
P.12

Tout droit
Loi Égalité et Citoyenneté
P.20

Fédération des acteurs de la solidarité

N°16

02 **Actualités**

04 **En région**
- Interview de Mélanie Lembré
- Un clip pour promouvoir l'accès à la culture
- Susciter l'intelligence collective

06 **Grand angle**
07 **Vrai/Faux**
08 **Décryptage:**
La solidarité, un vrai sujet de campagne

11 **Questions à**
12 **Sur le terrain**
- 50 associations en campagne contre les préjugés
- Stop aux idées reçues sur le chômage et la précarité
- Reconstruire la solidarité avec Alter Éco

14 **Nos propositions**
18 **Parti pris**
Thierry Pech

20 **Tout droit**

22 **On déchiffre**
La difficile mise en œuvre de la réforme de l'asile

24 **Ils l'ont fait**
Quand l'économie circulaire crée de l'emploi

F - N°16 - PRINTEMPS 2017
LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00 - Fax: 01 47 70 27 02
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org
Directeur de la publication: Florent Guéguen
Rédactrice en chef: Céline Figuière
Rédactrice en chef adjointe: Laure Pauthier
Directeur de création: Bruno Franceschini
Impression: STIPA
Ont participé à ce numéro: Katya Benmansour, Alexandra Duhamel, Alexis Goursolas, Jessie Lebon, Mélanie Lembré, Marion Lignac, Audrey Sibellas.

L'expérimentation Sève à mi-parcours

Lancée par la Fédération en mai 2016, l'expérimentation Sève (SIAE et Entreprises Vers l'Emploi) accompagne 16 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) afin de développer une offre de services destinés aux employeurs de leur territoire. Elle se déroule sur 18 mois dans trois régions de France: Centre Val-de-Loire, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Accompagnées par une équipe de formateurs, les SIAE ont commencé à élaborer, à partir de leurs pratiques de terrain, une stratégie et des outils de médiation pour faire coïncider les compétences de leurs salariés en insertion aux besoins et aux attentes des entreprises.
À mi-parcours, 32 journées de formation ont déjà été réalisées sous trois formats: sur site, en groupe projets et à l'intention des directeurs de structures. Au total, 82 personnes ont suivi ces formations impactant les 1200 salariés en insertion qu'elles accompagnent. Les directeurs de structures se sont, eux, retrouvés en janvier dernier et ont validé le cadre de référence de l'expérimentation. Enfin, les premières fiches méthodes sur

la relation entreprise ont été créées.
Les 30 et 31 mai prochains, plus de 80 salariés (directeurs, accompagnateurs socio-professionnels, encadrants techniques) des SIAE impliquées se retrouveront à Paris afin d'échanger sur la logique de médiation pour l'emploi. Des chercheurs et professionnels seront aussi conviés pour témoigner.

+ PLUS D'INFORMATIONS
sur le site internet de la Fédération dans la rubrique Champs d'action > Emploi > Expérimentation Sève

LA FNARS CHANGE DE NOM

Fédération des acteurs de la solidarité

Réunis en Assemblée générale le 17 juin 2016 à Paris, les adhérents ont voté à l'unanimité pour que la FNARS change de nom et devienne la Fédération des acteurs de la solidarité. Le changement effectif a eu lieu à l'occasion du Congrès fédéral organisé les 12 et 13 janvier 2017 à Dijon. Regroupant à la fois des centres d'hébergement, des chantiers d'insertion, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, des centres d'action sociale, la Fédération, à travers ce nouveau nom, affirme davantage son identité de réseau généraliste ouvert à la société civile et œuvrant pour la solidarité, la citoyenneté et la réduction des inégalités.

LE RÉFÉRENT DE PARCOURS, NOUVEAU VISAGE DU SOCIAL ?

Prévue par le plan d'action en faveur du travail social et du développement social, la mise en place d'un référent de parcours fait l'objet d'une expérimentation tout au long de l'année 2017. Le référent de parcours est chargé de coordonner les différentes interventions sociales, en accord avec la personne, et de faire le lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner. Il réalise un diagnostic global des besoins de la personne, définit un projet d'ensemble avec cette dernière et assure le suivi de la situation.
Un groupe de travail, composé de représentants des départements de France, de la CNAF, de la MSA, de l'UNCASS, de l'ANAS, de l'UNIOPSS, de l'ANDASS, de la Fédération des acteurs de la solidarité, de la DGCS et du ministère, a élaboré un cahier des charges pour l'expérimentation qui a servi de support à l'appel à candidatures transmis à l'ensemble des départements au mois de juillet 2016. En décembre, les quatre départements retenus - Pas-de-Calais, Paris, Ariège et Bas-Rhin - sont venus présenter leurs projets lançant ainsi l'expérimentation.

+ PLUS D'INFORMATIONS
sur le site internet de la Fédération dans la rubrique Champs d'action > Travail social

Trois journées dédiées à la parentalité

Alors que les familles et les enfants sont de plus en plus touchés par la précarité et les situations d'exclusion, la Fédération des acteurs de la solidarité organise trois journées de réflexion collective sur les besoins de ces familles, les solutions qui leur sont proposées et la construction d' une meilleure articulation avec les acteurs du territoire pour favoriser l'accompagnement global et pluridisciplinaire. La première journée a eu lieu le 7 mars à l'Institut régional du travail social d'Hérouville St Clair (près de Caen), la deuxième se tiendra en septembre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la dernière à Paris en 2018. Avec une présentation de solutions alternatives et innovantes, de nombreux thèmes y seront abordés: l'accès aux vacances et aux loisirs, la conciliation de l'insertion professionnelle et des modalités d'accès aux modes d'accueil, l'interculturalité ou encore le lien école/famille. Venez nombreux!

PAYS DE LA LOIRE

INTERVIEW

Mélanie Lembré,

chargée de mission IAE – emploi à la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire

Vous venez de lancer une nouvelle plateforme collaborative numérique avec COORACE et Réseau 44. Quel est l'historique du partenariat entre la Fédération et ces deux autres réseaux ?

Mélanie Lembré : Depuis 2015, nous avons un plan d'action commun avec COORACE que l'on a voulu approfondir lors de son renouvellement en 2017, en incluant Réseau44, qui partage nos valeurs et préoccupations. Les trois réseaux réunis représentent 50 % des SIAE de la région. L'idée étant de mutualiser les compétences des équipes salariées de ces trois réseaux afin qu'elles bénéficient à l'ensemble de leurs adhérents. Le plan d'action comprend ainsi trois axes, liés directement à nos compétences respectives : l'accompagnement du développement économique des SIAE, le soutien à la professionnalisation des pratiques d'accompagnement et le développement des parcours de formation pour les salariés en insertion. Et de plus, nous avons mis en place un système de référence départementale pour garantir un meilleur maillage de notre territoire d'intervention.

Comment est né ce projet de plateforme ?

M.L. : Nous nous sommes dit que ce partenariat n'était pas forcément visible pour les adhérents. Nous voulions également capitaliser leurs bonnes pratiques et aller au-delà des rencontres lors des commissions ou groupes de travail. Certaines équipes ont développé une réelle expertise dont pourraient profiter les autres.

« NOUS AVONS MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE RÉFÉRENCE DÉPARTEMENTALE POUR GARANTIR UN MEILLEUR MAILLAGE DE NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION. »

Cette plateforme nous aide donc à voir qui est en pointe et sur quel sujet et comment partager cette ressource. Ce nouvel outil permet également de réduire le nombre de mails envoyés par chaque réseau à ses adhérents, et d'informer directement les personnes chargées de l'accompagnement social et professionnel dans les structures. Enfin, cette plateforme virtuelle facilite les échanges sans obliger les professionnels à se déplacer. Un vrai plus !

Comment fonctionne-t-elle et sur quel modèle ?

M.L. : Nous avons élaboré un cahier des charges et sollicité Social Planet, qui travaille sur l'appropriation des outils du numérique par les acteurs de l'ESS. Elle nous a proposé des interfaces très simples. Nous avons opté pour une plateforme avec 200 utilisateurs potentiels, et obtenu une aide financière de la région, la DIRECCTE et du FSE pour les 3 000 euros de maintenance annuelle.
Pour l'instant, cette plateforme collaborative, lancée depuis le 1er mars, s'adresse aux chargés d'insertion sociale et professionnelle, qui peuvent envoyer des messages sur un mode semblable à twitter, partager des documents, créer des événements et s'inscrire dans des groupes de discussion. Il s'agit vraiment d'optimiser la diffusion d'informations, développer l'interconnaissance entre adhérents et créer une base de ressources en ligne. Bien entendu, si nous voyons que la plateforme attire de nombreux utilisateurs parmi les chargés d'insertion, nous pourrons envisager de l'étendre aux directions, voire à tous les acteurs de l'IAE.

PROPOS RECUEILLIS PAR
Céline Figuière

+ PLUS D'INFORMATIONS
sur le site internet de la Fédération

OCÉAN INDIEN

Un clip pour promouvoir l'accès à la culture

Avec un titre inspiré du numéro 13 du F magazine, *«Et si la culture était un besoin essentiel?»*, le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) de la Réunion, avec un accompagnement de la Fédération des acteurs de la solidarité Océan Indien et en partenariat avec l'association Slam la Kour, s'est lancé dans l'écriture d'un texte de slam et le tournage d'un clip. Pendant trois mois, le projet a rassemblé des personnes accompagnées venant essentiellement de centres d'hébergement, qui ont pu libérer leur imagination et leurs émotions lors d'un atelier d'expression. L'objectif était de mettre en avant l'importance de l'accès à la vie culturelle dans l'accompagnement global des personnes et de faire évoluer la pratique professionnelle au sein des associations de lutte contre l'exclusion. Cet outil ludique servira notamment de support pour la formation qui sera prochainement mise en place par la Fédération des acteurs de la soldarité Océan Indien : *«l'accompagnement du public vers la culture»*. En parallèle, l'association régionale a validé l'ouverture d'un pôle culture.

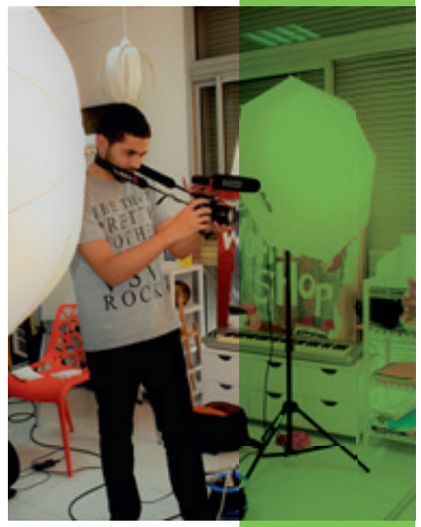

RHÔNE-ALPES

SUSCITER L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Le conseil d'administration de la Fédération des acteurs de la solidarité Rhône-Alpes-Auvergne a recentré début 2016 les orientations du projet régional autour de quatre missions principales : interpeler et mobiliser, représenter ses adhérents, former et informer et appuyer des projets innovants et coopératifs. À également été mise en lumière la nécessité de repenser les pratiques d'animation des journées régionales, des assemblées générales, pour susciter et mieux prendre en compte la parole des participants et sortir des schémas conventionnels d'animation des temps collectifs. Les administrateurs et l'équipe vont donc être formés conjointement pendant trois jours au cours du premier semestre 2017, par la SCOP l'Orage, afin d'améliorer leurs pratiques d'animation et de mobilisation de l'intelligence collective et citoyenne.

La solidarité, un vrai sujet de campagne

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ A RÉUNI 900 PARTICIPANTS LORS DE SON CONGRÈS NATIONAL À DIJON LES 12 ET 13 JANVIER 2017.

LES PAUVRES FONT TOUT POUR TOUCHER DES AIDES

FAUX

Au contraire, beaucoup ne sollicitent pas les aides auxquelles ils ont droit. C'est ce que l'on appelle le non-recours: 50% en moyenne pour le RSA; 29% pour la couverture maladie universelle complémentaire; 62% pour le tarif première nécessité d'EDF; 62% pour le tarif spécial solidarité de GDF; 50 à 70% pour les tarifs sociaux dans les transports urbains. Soit au total une somme annuelle non réclamée de plus de 10 milliards d'euros.

L'ÉTAT DÉPENSE TROP POUR LA PROTECTION SOCIALE

VRAI ET FAUX

Les dépenses de protection sociale sont importantes, mais elles recouvrent bien plus que la lutte contre la pauvreté; pour la plus grande part, elles couvrent la protection des risques dans les domaines santé, vieillesse, maternité-famille, emploi-logement, dont tout le monde ou presque bénéficie. Concernant la part du PIB consacrée aux dépenses contre l'exclusion sociale, la France n'est que légèrement au-dessous de la moyenne européenne! 0,5% en 2009 contre une moyenne de 0,4% pour l'UE.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ COÛTE CHER AUX CLASSES MOYENNES

FAUX

Les classes moyennes «inférieures» (c'est-à-dire les ménages dont le niveau de vie est compris entre 1200 et 1600 euros par mois pour une personne) versent 43% de leur revenu en impôts sur le revenu, TVA, autres impôts indirects et cotisations sociales. Ces contributions sont assez proches des sommes qu'elles reçoivent en retour à travers les aides sociales, les allocations chômage, les pensions de retraite et la couverture maladie qui représentent 42% de leur revenu. La lutte contre la pauvreté ne représente qu'une infime partie de l'utilisation de notre protection sociale (239 euros sur les 9836 euros dont chaque habitant a bénéficié en 2011 provenant de la protection sociale).

«NOTRE MODÈLE DE SOLIDARITÉ ENFERME LES PAUVRES DANS L'ASSISTANAT»

FAUX

Au moins deux éléments permettent de remettre en question cette idée reçue: les personnes en situation de précarité préfèrent souvent s'en sortir par leurs propres moyens plutôt que de recourir aux aides auxquelles elles ont droit; et la plupart des personnes exclues de l'emploi sont prêtes à en occuper un, même sans gain financier immédiat. Si «*notre modèle de solidarité enferme les pauvres dans l'assistanat*», ce serait plutôt d'une part parce les prestations sociales sont trop insuffisantes pour lever les freins essentiels à la reprise d'un emploi, notamment sur deux points cruciaux: le logement et la santé; d'autre part parce les décideurs se contentent de financer des solutions de court terme sans proposer des voies de promotion plus durables (par le travail par exemple).

LE RÔLE DE L'ÉCOLE EST AUSSI DE COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

VRAI

Elle a aussi une mission d'intégration et de socialisation. L'exclusion sociale a des causes multiples et l'éducation ne peut pas en atténuer seule les effets. Mais l'étude PISA 2012 montre que certains pays réussissent mieux que d'autres à réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire. En France, cet impact est grand: en 2009, plus de 76% des élèves dont les parents sont cadres ou exercent une profession, intellectuelle ont obtenu le bac général, contre 33% pour les enfants d'ouvriers.

Ce vrai/faux est extrait de l'ouvrage «*En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*», édité par ATD Quart Monde, et réalisé en partenariat avec de nombreux organismes de solidarité, dont la Fédération des acteurs de la solidarité.

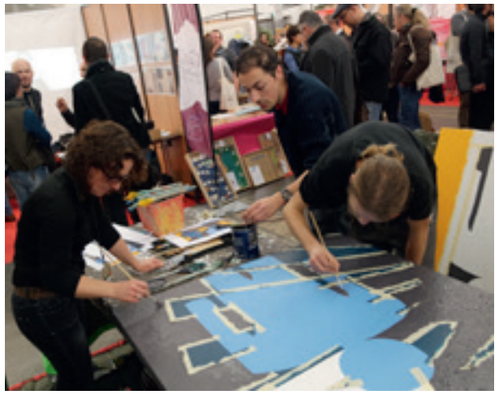

« LES ORGANISATEURS ONT SOUHAITÉ PENSER LE CONGRÈS EN RÉPONDANT LE PLUS JUSTEMENT POSSIBLE AUX ATTENTES DES PROFESSIONNELS DE TERRAIN ET DES PERSONNES ACCUEILLIES DANS LES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES. »

La Fédération des acteurs de la solidarité a réuni 900 participants lors de son congrès national à Dijon les 12 et 13 janvier 2017. Au programme : des débats sur les réformes politiques à entreprendre pour envisager la solidarité comme un investissement afin d'agir efficacement contre la pauvreté et en finir avec la stigmatisation des plus démunis, et la découverte de nombreux projets associatifs au Village des initiatives, avec, pour cette édition 2017, une cinquantaine de stands dans le hall du parc des expositions.

Le début de l'année 2017 a placé notre Fédération sous les feux des projecteurs, avec la tenue de son congrès national dans un contexte politique déjà très marqué par les prochaines élections, l'anniversaire de ses 60 ans d'existence, et un changement de nom qui vient illustrer l'évolution exemplaire d'un réseau généraliste ouvert aux initiatives de l'économie sociale et solidaire.
Le congrès national, qui se tient toujours en période électorale, est très attendu par les adhérents de la Fédération, qui, cette fois encore, sont venus nombreux pour rencontrer leurs pairs, participer aux ateliers, entendre les débats des deux tables rondes et, enfin, échanger sur des pratiques professionnelles en pleine mutation dans le secteur social face à l'intensification de la pauvreté depuis 10 ans. La première table ronde du congrès était d'ailleurs intitulée *« Notre modèle de solidarité est-il en crise ? »*. Animé par Denis Clerc, *fondateur d'alternatives économiques,* ce débat entre Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Jean-Philippe Vinquant, directeur général de la cohésion sociale, Benoît Calmels, délégué général de l'UNCCAS, Bernadette Silliau, administratrice de la Fédération au collège des personnes accompagnées et Joëlle Quéguiner, chef de service à la fondation Massé-Trévidy, a permis de dresser un constat sur la manière dont la société actuelle agit pour résorber la pauvreté et celle avec laquelle sont regardées les personnes les plus démunies, qui doivent faire face à de multiples formes de discriminations en raison de leur situation sociale.
Parce que la plus-value de notre Fédération est la multiplication des acteurs qui la composent et leur répartition dans toutes les régions de France, les organisateurs ont souhaité penser le congrès en répondant le plus justement possible aux attentes des professionnels de terrain et des personnes accueillies dans les associations adhérentes. Pour ce faire, ils ont opté pour l'utilisation d'un procédé appelé *« succeed Together »*, plateforme virtuelle qui recense et classe les réponses à un questionnaire complet sur les 4 axes choisis pour l'édition 2017 : la jeunesse, la prévention, la citoyenneté et le pouvoir d'agir, et les territoires eux-mêmes.
Lors d'une quinzaine de journées organisées dans différentes villes en France par les associations régionales de la Fédération, les directeurs, travailleurs sociaux et personnes accompagnées ont pu à la fois dresser les constats sur les possibilités actuelles d'accompagner dignement les publics en difficulté, faire un état des lieux des pratiques des équipes d'intervenants sociaux en zone urbaine et en zone rurale, et, enfin, faire des propositions d'amélioration à soumettre aux candidats à l'élection présidentielle et aux futurs décideurs lors du prochain quinquennat.

Ce travail, mené durant plusieurs mois, a donné naissance à une plateforme de propositions de réformes, divisé selon les 4 axes du questionnaire initial. Au total, une cinquantaine de propositions ont été sélectionnées et affinées par les salariés du siège et les élus des instances fédérales pour être à la fois réalistes, progressistes et intégrées dans les programmes des candidats à l'élection.
Afin de leur présenter directement et d'en débattre avec eux, la Fédération avait d'ailleurs convié les candidats ou leur représentant à une table ronde politique le vendredi après-midi. Manuel Valls et Vincent Peillon, alors candidats à la primaire de la gauche, sont venus en personne, quand Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron, Arnaud Montebourg et Yannick Jadot se sont fait représenter par Alexis Corbière, Michel Pouzol, Catherine Barbaroux, Jérôme Guedj et Antoinette Guhl.
Durant ces deux heures de débat, chacun a pu donner son avis sur les propositions de la Fédération et exprimer ses propres priorités en matière de lutte contre la pauvreté, sur des thèmes centraux comme l'emploi, le logement ou encore l'accueil des migrants.
Deux ministres sont également venues s'exprimer lors du congrès de la Fédération : Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. •••

« LA FÉDÉRATION A ÉGALEMENT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION D'UN OUVRAGE COMMUN SUR LES IDÉES REÇUES QUE SUPPORTENT LES PERSONNES SANS EMPLOI. »

L'après congrès : les associations en campagne

Réunies au sein de différents collectifs, de nombreuses associations ont privilégié la lutte contre les préjugés, la défense du revenu minimum décent ou la lutte contre le mal-logement pour faire entrer les questions de pauvreté dans les discours de campagne électorale.
Aux côtés d'une cinquantaine d'autres associations membres du Collectif des associations unies et d'Alerte, la Fédération a par exemple lancé l'Autre campagne, ciblée sur les réseaux sociaux, pour *« riposter »* sur Twitter et Facebook aux propos discriminants et autres faux arguments tenus par les hommes politiques sur les pauvres. Une conférence de presse, le 4 janvier 2017, a d'abord présenté l'Autre campagne aux journalistes, pour un lancement officiel le 8 février. L'Autre campagne, très relayée, se poursuivra jusqu'aux élections législatives.

La Fédération a également participé à l'élaboration d'un ouvrage commun sur les idées reçues que supportent les personnes sans emploi. Coordonné par le Mouvement national des chômeurs et précaires, en collaboration avec les Editions de l'Atelier, et soutenu par Ken Loach, réalisateur du film Moi, Daniel Blake, ce livre dénonce et démonte 26 idées reçues, avec des propositions politiques, la présentation d'actions innovantes, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
Pour accompagner la publication de cet ouvrage, les associations auteures et la maison d'édition ont organisé une cinquantaine de débats dans toute la France. Enfin, à quelques semaines de l'élection, la Fédération des acteurs de la solidarité va rencontrer les différentes équipes de campagne de plusieurs candidats à l'élection présidentielle.

En plus de la plateforme, les représentants de la Fédération leur transmettront également le dossier réalisé en partenariat avec *Alternatives économiques* et intitulé *« Reconstruire la solidarité »*. Vendu en kiosque depuis le 15 mars, ce document de 100 pages dresse un constat clair et documenté sur la lutte contre la pauvreté depuis quelques années, avec de nombreux reportages et interviews réalisés auprès des associations adhérentes de notre réseau.

Céline Figuière

Yasmina Younes

Quel est votre parcours? Quelles difficultés avez-vous rencontrées?

Yasmine Younes: Très jeune, j'ai subi des violences à la maison. Quand l'école l'a signalé, j'ai été placée dans un foyer, ça ne s'est pas bien passé. À l'adolescence, je me suis retrouvée dans la rue, j'ai enchainé les mises à l'abri. En 2011, j'ai intégré un CHRS en accueil ambulatoire, finalement on a fini par m'attribuer une place en appartement thérapeutique pendant quatre ans. Aujourd'hui, suite à une procédure DALO, j'ai un logement, mais c'est difficile. La machine institutionnelle, qui m'a fait vivre ce parcours du combattant, de dispositif en dispositif, m'a broyée. L'accompagnement est essentiel, les personnes en difficulté ont besoin de se sentir entourées, soutenues, sans être jugées. Quand je dis *« accompagnement »*, ce n'est pas à vie, mais jusqu'à ce que la personne soit vraiment installée mentalement et physiquement dans son vrai chez soi afin qu'elle ne reproduise pas la vie de la rue ou institutionnelle. C'est ce que je travaille de jour en jour pour laisser ce passé et reconstruire autour ce qui va devenir mon avenir.

Qu'est-ce qui aurait pu changer votre situation?

Y.Y.: La rupture avec ma famille a été très dure, selon moi, l'Education nationale a été trop intrusive. On n'a pas cherché à renouer le lien parents-enfant, à mettre en place un accompagnement spécifique, on a privilégié la coupure familiale pour mettre un terme aux violences sans se préoccuper des conséquences sur une enfant de cette rupture familiale. Alors qu'en plus, il y a aussi de la maltraitance dans les institutions! Même si j'ai pu trouver des mains tendues tout au long de mon parcours, ce mauvais départ a créé un manque de repères qui a eu un impact sur toute ma vie.

Qu'attendez-vous des politiques aujourd'hui?

Y.Y.: Qu'ils agissent d'abord pour favoriser l'accès aux soins des personnes sans-abri et des personnes précaires, ensuite pour permettre un accompagnement réel du départ jusqu'à la fin, jusqu'à ce que les personnes se sentent stabilisées. Il faut aussi défendre les droits acquis qui sont parfois menacés par les propositions de certains candidats à l'élection. En fait, les politiques ne sont pas assez attentifs aux personnes en difficulté et à l'écoute de leur réalité.

PROPOS RECUEILLIS PAR
Laure Pauthier

« L'ACCOMPAGNEMENT EST ESSENTIEL, LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ ONT BESOIN DE SE SENTIR ENTOURÉES, SOUTENUES, SANS ÊTRE JUGÉES. »

#DansLaVraieVie :
50 associations en campagne contre les préjugés

Lassées d'entendre les responsables politiques, et notamment certains candidats à l'élection présidentielle, véhiculer des idées fausses et des stéréotypes sur la pauvreté, cinquante associations liées à deux collectifs - Alerte et Collectif des associations unies - ont choisi de rassembler leurs forces et de lancer *«l'Autre campagne»*. Une campagne digitale destinée à interpeler l'opinion publique sur la réalité de la vie des personnes en situation de précarité.

Riposter sur les réseaux sociaux

Face aux allocutions médiatiques mensongères sur l'assistanat, aux discours politiques qui instrumentalisent la pauvreté, qui stigmatisent les précaires et se répandent insidieusement au sein de la société française, les associations, qui accompagnent quotidiennement les plus démunis, entendent donner de la voix pour rétablir la vérité. Non, la fraude sociale n'est pas responsable du déficit de l'État, elle représente en fait 150 millions d'euros par an contre 60 milliards d'euros par an pour la fraude fiscale. Non, les SDF ne sont pas à la rue car ils ne veulent pas travailler, aujourd'hui un SDF sur quatre est salarié. Non, il n'y a pas une fraude massive au RSA, dans la vraie vie, 36 % des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas. Ces trois exemples font partie des contre-vérités que les associations dénoncent dans leur campagne digitale commune, lancée le 8 février 2017. Composée de visuels simples et percutants, elle oppose les déclarations de personnalités politiques aux faits réels. Ces différents visuels peuvent être partagés sur les réseaux sociaux, Twitter et Facebook, et sont téléchargeables sur le mini-site dédié à la campagne : http://50assos-contrelexclusion.org/. Les internautes sont ainsi invités à s'engager aux côtés des associations en relayant massivement la campagne qui s'étalera jusqu'aux élections législatives pour déconstruire les idées reçues sur les chômeurs, les migrants ou encore la fraude sociale. Pour réagir aux propos des politiques, un *«comité de vigilance»* associatif a également été créé, il assure une veille et interviendra publiquement pour contrer des attaques sans fondement stigmatisant les plus fragiles ou remettant en cause notre système de protection sociale.

Proposer des solutions

Les 50 associations unies contre l'exclusion qui composent ce nouveau collectif de l'Autre campagne assurent la veille, la riposte sur les réseaux sociaux mais, surtout, elles proposent des réformes aux candidats pour le prochain quinquennat pour en finir avec le mal-logement, revoir notre système de protection social, améliorer l'accueil des migrants en France. ●

S'ATTAQUER À LA PAUVRETÉ, PAS AUX PAUVRES !

Les objectifs de l'Autre campagne ont été présentés à la presse dès le 4 janvier dernier, en pleine campagne des primaires de la gauche. Les porte-parole des deux collectifs ont rappelé quels étaient les enjeux de cette lutte contre les discours stigmatisants qui fragilisent toujours plus les personnes en difficulté. ●

Reconstruire la solidarité avec Alter éco !

Réalisé en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité, le nouveau dossier d'*Alternatives économiques* dresse un bilan des politiques de solidarité en 85 pages. Au sommaire : des reportages, articles d'analyses des politiques sociales, interviews de salariés et de directeurs d'associations, de personnes en difficulté, de sociologues… En vente en kiosque depuis le 15 mars, ce document présente les propositions de la Fédération, pour, qu'à l'avenir, la solidarité soit perçue et pensée comme un investissement et non plus seulement comme un coût. ●

Stop aux idées reçues sur le chômage et la précarité

«Le chômage, c'est la faute aux étrangers», «les jeunes d'aujourd'hui ne veulent plus travailler», «la formation des demandeurs d'emploi, c'est seulement pour faire baisser les chiffres du chômage», «les sans-abri ne sont bons à rien, ils sont irrécupérables !», les exemples d'idées préconçues et de contre-vérités qui circulent dans l'opinion publique au sujet des chômeurs et de la précarité sont nombreuses. Pour les contrecarrer, vingt-cinq organisations qui luttent quotidiennement contre le chômage et la précarité, se sont associées pour publier un ouvrage collectif intitulé *«Chômage, précarité : halte aux idées reçues»*. Au travers de la formulation de propositions concrètes et de la présentation d'actions innovantes, les organisations y dénoncent et démontent 26 idées reçues. Paru le 19 janvier 2017 en librairie, le livre est préfacé par Ken Loach, réalisateur du film *«Moi, Daniel Blake»* qui retrace les déboires d'un menuisier contraint, à cause de problèmes de santé, d'arrêter de travailler et qui se retrouve confronté par la première fois de sa vie aux services sociaux.

Place aux échanges

Afin d'accompagner la sortie du livre et de poursuivre la déconstruction des discours stigmatisants, de nombreux évènements sont organisés un peu partout en France métropolitaine et dans les DOM-TOM depuis le mois de février. Comme par exemple, à Saint-Quentin en Yvelines, Montpellier, Toulouse, où l'ouvrage a fait l'objet d'une présentation publique en libraire, à Montauban, où un groupe de parole a été proposé autour des différentes thématiques du livre, à Brest, où une soirée spéciale avec projection du film de Ken Loach suivie d'un débat avec les associations a eu lieu le 9 février, ou encore à Vannes, où une conférence de presse a permis aux journalistes locaux de découvrir l'ouvrage. La mobilisation se poursuivra dans les prochains mois. Pour rester informé des différents évènements à venir dans votre région, vous pouvez vous rendre sur la page Facebook : *«Chômage, précarité : halte aux idées reçues»*. ●

Investir dans la solidarité : agissons ensemble !

La solidarité doit être pensée comme un investissement économique et social qui crée du bien-être et de la croissance pour tous. Ce n'est pas une charge pour éviter le pire mais le moyen de réparer les fractures sociales et territoriales. C'est la construction d'une société ouverte où chacun trouve sa place et peut développer son projet de vie. Le renforcement de notre modèle social ne se fera pas sans réformes structurelles des politiques sociales qui répondent à plusieurs enjeux : la prise en compte de la diversification des situations des personnes touchées par la précarité, notamment les jeunes et les familles, les conditions de travail et le nombre d'emplois créés et les possibilités de formations pour endiguer le chômage de longue durée, la qualité de l'accueil des demandeurs d'asile, ou encore l'offre de logements abordables dans les grandes agglomérations. Répondre à ces enjeux suppose une réelle transformation de la protection sociale, autour de 4 axes d'investissement : investir dans la jeunesse en s'attaquant aux inégalités dès l'enfance, prévenir les ruptures dans l'emploi ou la perte de logement, développer le pouvoir d'agir de chacun et la citoyenneté de tous et, enfin, investir dans le dynamisme local avec des territoires plus solidaires. Ces priorités sont traduites par une cinquantaine de propositions de réformes (dont une vingtaine de mesures phares) que la Fédération des acteurs de la solidarité a soumises aux candidats à l'élection présidentielle. Leur mise en œuvre dépend d'un choix politique. Leur réussite d'un changement de gouvernance avec une prise en compte interministérielle des questions de solidarité.

« SELON L'UNICEF, EN FRANCE, TROIS MILLIONS D'ENFANTS, SOIT UN ENFANT SUR CINQ, VIVENT DANS UNE FAMILLE DONT LES REVENUS SONT INFÉRIEURS AU SEUIL DE PAUVRETÉ. »

INVESTIR DANS L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le contexte social de la famille dans laquelle un enfant est éduqué a un impact évident sur ses chances futures de réussite. Et si la société n'investit pas dans ses conditions de vie, de scolarité, d'orientation puis de formation, il n'aura que des choix limités dans sa vie d'adulte. Aujourd'hui, la situation de nombreux enfants et jeunes constitue une source d'inquiétude pour l'avenir de la société dans son ensemble. Les chiffres à cet égard sont alarmants.
Selon l'UNICEF, en France, trois millions d'enfants, soit un enfant sur cinq, vivent dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Et depuis la crise financière de 2008 plus de 400 000 jeunes ont basculé dans la pauvreté.
Parce qu'elle accueille tous les élèves, quel que soit leur milieu social, l'école contribue à la lutte contre la reproduction des inégalités sociales, aide à acquérir les bases qui, à terme, conditionneront l'apprentissage d'un métier.
Plus tard, les jeunes adultes ne sont pas épargnés par la pauvreté. Les jeunes entre 20 et 29 ans représentent 16,9 % de la population pauvre.

La Fédération a ciblé cinq mesures prioritaires à mettre en place durant le prochain quinquennat :

1. Organiser dès 2017 des Etats généraux de l'inégalité scolaire avec l'ambition de dégager des solutions pour la réussite de tous/tes.
2. Créer de nouvelles places d'accueil des enfants de moins de 3 ans qui répondent à la diversité des situations des parents à l'égard de l'emploi et à un objectif de mixité sociale.
3. Garantir l'accès à la cantine scolaire et aux activités scolaires et périscolaires aux familles sous le seuil de pauvreté par le biais notamment de la gratuité, en abondant les fonds sociaux.
4. Renforcer les moyens financiers des PMI (protection maternelle et infantile) et développer les PMI mobiles, notamment pour les familles à l'hôtel et les personnes en zone rurale.
5. Créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie assorti de ressources dès 18 ans, sur la base du CPA (compte personnel d'activité) rattaché à la personne.

INVESTIR POUR PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ ET L'EXCLUSION

Notre société a développé, souvent à l'initiative des associations et de l'économie sociale et solidaire au sens large, des services répondant aux situations d'exclusion et de détresse sociale et atténuant les ravages de la pauvreté. Ces solutions curatives atteignent toutefois leurs limites, avec une hausse de l'intensité de la pauvreté ces dernières années.
Il est capital de prévenir ces situations, en assurant un minimum de ressources suffisant pour lutter efficacement contre la grande pauvreté, en garantissant un accès effectif aux soins, et en agissant contre la vie chère, en particulier sur les coûts du logement.
Encore aujourd'hui, une partie importante des droits protégeant des principaux risques sociaux - maladie, vieillesse, chômage, ruptures familiales - reste principalement liée à l'exercice d'un emploi salarié à temps plein. Quant aux services d'accompagnement social et professionnel ou d'hébergement et d'accompagnement au logement, ils s'adressent avant tout aux personnes qui ont déjà perdu leur emploi, celles dont, d'une certaine manière, la situation d'exclusion a déjà été attestée. Intervenir en amont est ainsi capital. Pour réduire les souffrances humaines, la dégradation de notre tissu social et limiter des dépenses publiques postérieures, il est donc essentiel de s'inscrire davantage dans une approche préventive de risques sociaux et sanitaires, renforçant et complétant nos filets de sécurité actuels.

La Fédération a ciblé cinq mesures prioritaires à mettre en place durant le prochain quinquennat :

1. Fusionner les minima sociaux pour créer un revenu minimum décent de 850 euros par mois, ouvert aux personnes sans emploi dès l'âge de 18 ans et attribué automatiquement pour supprimer des démarches administratives inutiles et stigmatisantes.
2. Mettre en place une véritable couverture logement universelle s'adressant à tous, permettant aux bailleurs de se couvrir contre les risques locatifs (impayés de loyer, vacance entre deux locataires et dégradations du logement). Elle pourrait être cofinancée par l'État, les partenaires sociaux et les bailleurs.
3. Généraliser rapidement l'encadrement des loyers à toutes les agglomérations tendues.
4. Garantir le tiers payant généralisé pour tous.
5. Fusionner l'aide médicale d'État et la PUMa pour assurer l'accès des migrants exposés par ce qu'ils ont vécu et leurs conditions d'accueil à des problèmes sanitaires et psychiques importants mais souvent discriminés et peu aidés.

« ENCORE AUJOURD'HUI, UNE PARTIE IMPORTANTE DES DROITS PROTÉGEANT DES PRINCIPAUX RISQUES SOCIAUX RESTE PRINCIPALEMENT LIÉE À L'EXERCICE D'UN EMPLOI SALARIÉ À TEMPS PLEIN. »

Investir dans la solidarité : agissons ensemble !

INVESTIR DANS LA CITOYENNETÉ ET LE POUVOIR D'AGIR

La citoyenneté c'est la possibilité pour chacun de participer à la société, ce sont des valeurs, celles de la République, de la solidarité et de l'égalité des droits. Ces droits ne sont pas des privilèges. La Déclaration des Droits de l'Homme, la Constitution de 1946 ou dernièrement la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, confèrent à chacun des droits, des droits liés à l'exercice de la liberté mais aussi des droits sociaux pour donner à tous des moyens convenables d'existence. Cependant, plus la crise économique et sociale s'accentue, plus les idées reçues sur les personnes en situation de pauvreté se répandent et moins elles arrivent à faire valoir leurs droits. Conséquence : certains d'entre les plus précaires ne font même plus de demande et ne font pas valoir leurs droits. Les causes du non-recours sont multiples : manque d'information, complexité administrative des démarches et des formulaires mais aussi honte sociale, peur d'être rejetés, stigmatisés. Le numérique peut également constituer un obstacle à l'accès aux droits. La fracture numérique est particulièrement importante pour ceux et celles qui vivent à la rue. Investir dans la citoyenneté, c'est assurer l'égal accès de tous aux droits fondamentaux qui profitent à tous. L'implication des personnes concernées par les politiques sociales peut apporter des améliorations propices à une plus grande cohésion sociale. Il peut déboucher sur un « *mieux vivre ensemble* » dans nos sociétés.

La Fédération a ciblé cinq mesures prioritaires à mettre en place durant le prochain quinquennat :

1. Ouvrir un droit effectif à domiciliation à toutes les personnes sans domicile, quelle que soit leur situation administrative.
2. Confier aux organismes sociaux une mission d'observation et de suivi du non-recours et en lançant, à partir des résultats de cette mission, des campagnes d'information ciblées sur les prestations marquées par le taux de non-recours le plus élevé.
3. Garantir un équipement informatique et internet dans tous les lieux d'accueil et d'information, publics et associatifs, accessibles à tous gratuitement.
4. Développer des comités d'usagers au sein des organismes sociaux et des administrations.
5. Reconnaître le travail pair en développant les actions expérimentales pour établir un cadre commun permettant l'exercice de ce nouveau mode d'intervention sociale.

« LA CITOYENNETÉ C'EST LA POSSIBILITÉ POUR CHACUN DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ, CE SONT DES VALEURS, CELLES DE LA RÉPUBLIQUE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES DROITS. »

INVESTIR POUR DES TERRITOIRES PLUS SOLIDAIRES

La France se fracture entre des métropoles qui concentrent la plupart des pouvoirs économiques et politiques, qui bénéficient de la croissance et des progrès technologiques – avec l'existence de poches de pauvreté urbaine – et des territoires ruraux ou péri-urbains marqués par la disparition des emplois industriels et des activités peu qualifiées. À ces fractures territoriales s'ajoute le maintien d'un chômage de masse touchant plus de 5,5 millions de personnes dont, pour une moitié, des chômeurs de longue durée. Les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins sont également très préoccupantes, souvent à cause d'une distance trop importante entre le lieu de vie et les centres médicaux. Cet éloignement favorise le non-recours aux soins des précaires et des plus fragiles : le pays doit donc investir dans une médecine de proximité, accessible à tous.
Les difficultés d'accès au logement des ménages au revenu modeste et la saturation structurelle du parc d'hébergement sont un autre marqueur de la crise. Enfin, chaque territoire doit participer à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile qui sollicitent une protection. Aujourd'hui, le sous-dimensionnement structurel du parc d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, et le manque d'anticipation des pouvoirs publics provoquent une saturation du parc d'hébergement et la constitution de campements indignes sur le territoire national. Pourtant la France n'accueille que 6 % des migrants en Europe, loin derrière l'Allemagne (35 %).

La Fédération a ciblé huit mesures prioritaires à mettre en place durant le prochain quinquennat :

1. Doubler le nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique sur la durée du quinquennat, et passer de 350 000 à 500 000 le nombre de personnes en contrats aidés par an en ciblant les territoires les plus touchés par le chômage.
2. Lancer une stratégie pluriannuelle de développement de l'économie sociale et solidaire, passant notamment par le renforcement de l'offre spécifique de la Banque Publique d'Investissement (BPI) France à destination de ce secteur.
3. Former chaque année 750 000 demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle associant les partenaires sociaux, par réorientation des crédits de la formation professionnelle, en ciblant les formations sur de la mise en emploi (via l'alternance, l'apprentissage et les emplois aidés) et les besoins des entreprises du territoire.
4. Dans les agglomérations les plus tendues, produire un logement sur trois en très social, véritablement accessible aux personnes les plus modestes bénéficiant des aides au logement.
5. Fixer dans chaque intercommunalité un objectif chiffré d'attributions de logements sociaux aux ménages sans domicile et mal-logés, équivalent au moins à un quart des attributions annuelles.
6. Doubler le parc CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) soit la création de 40 000 places sur le quinquennat.
7. Introduire le droit au travail effectif des demandeurs d'asile dès la délivrance du récépissé de la demande d'asile.
8. Accorder un titre de séjour permettant l'accès au travail et au logement aux étrangers qui n'ont pas été éloignés dans un délai de 2 ans après leur entrée sur le territoire français notamment en raison de leur situation familiale, personnelle et professionnelle ou du refus de leur pays d'origine de les accueillir.

Thierry Pech,

Directeur général de Terra Nova, invité au Congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité en tant que Grand témoin les 12 et 13 janvier 2017 à Dijon.

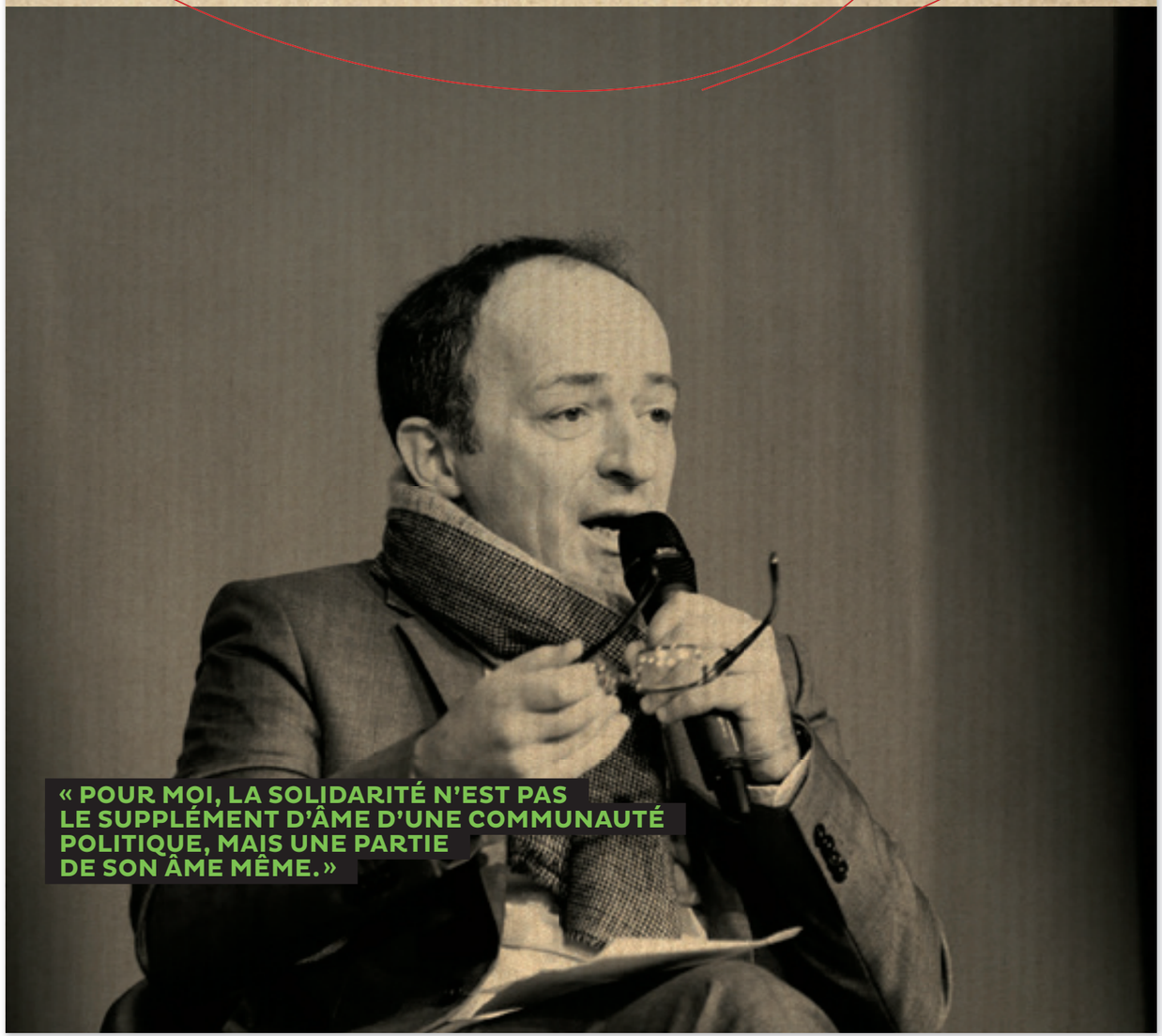

© Dominique CHRS Thomas Ancel - Auxerre - Fédération Acteurs Solidarité BFC

En quels termes définiriez-vous la solidarité?

Thierry Pech: En langage républicain, la solidarité a pour synonyme la fraternité. Elle désigne le lien qui unit des femmes et des hommes prêts à consentir des sacrifices les uns pour les autres, à se défendre et à se secourir mutuellement. Un lien plus profond et plus étroit qu'un simple contrat de coexistence ou qu'un partage d'intérêts bien compris. Mais un lien qui ne fait pas pour autant de la société l'équivalent d'une famille, puisqu'il unit des gens qui ne se connaissent pas personnellement. Pour faire image, je dirais que la solidarité c'est plus qu'un contrat et moins qu'une famille: le socle d'une communauté politique diverse mais partageant un même destin. Si l'idée de nation a un sens au-delà des romans culturels ou identitaires sur lesquels on la rabat trop souvent, c'est dans la solidarité qu'elle le trouve. En tout cas dans notre tradition.

La solidarité reste souvent perçue comme un plus, et n'est pas une évidence malgré le contexte social. Comment, d'après vous, renouveler le désir de solidarité en France?

T.P.: Pour moi, la solidarité n'est pas le supplément d'âme d'une communauté politique, mais une partie de son âme même. Si nous venions à la considérer comme un *«bonus»* ou un luxe réservé aux périodes de prospérité, nous aurions concédé une lourde défaite. C'est alors notre communauté politique qui aurait perdu de sa cohésion et de sa consistance. Ce risque nous guette aujourd'hui. Car, avant de renouveler le désir de solidarité, il faut enrayer le risque d'érosion du consentement à la solidarité qui couve depuis quelques années. Cette érosion parcourt en effet des pans entiers de la société. Dans une partie des classes populaires et des classes moyennes inférieures, le sentiment s'est en effet répandu que certains donneraient beaucoup et recevraient peu, tandis que d'autres recevraient beaucoup et donneraient très peu. Bref, qu'au jeu des solidarités, il y aurait des gagnants et des perdants, des bénéficiaires et des *«lésés»*. Ce sentiment est très toxique et souvent faux. Ceux qui pensent être lésés oublient souvent, dans leur comptabilité intuitive, qu'ils envoient leurs enfants dans des écoles publiques gratuites ou qu'ils profitent d'un système de santé de bonne qualité et souvent beaucoup moins cher que chez nombre de nos voisins. Et ils ignorent bien souvent les conditions de vie et le niveau de ressources réel de ceux qu'ils regardent comme les gagnants de la solidarité et qui sont le plus souvent les principaux perdants de la compétition sociale. Pour lutter contre ces représentations, il faut commencer par combattre les

« NOTRE OBJECTIF EST JUSTEMENT DE RENDRE NOTRE SYSTÈME DE MINIMA SOCIAUX À LA FOIS PLUS LISIBLE ET PLUS EFFICACE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ. »

discours politiques qui les accréditent. Mais il faut aussi s'efforcer de rendre plus lisibles les dispositifs de solidarité, notamment ceux qui concernent les plus démunis. Or ces dispositifs sont d'une complexité qui décourage parfois ceux-là mêmes pour qui ils sont faits.

Terra Nova a rendu récemment un rapport sur la réforme des minima sociaux. Dans quelle mesure vos propositions aideront à intensifier la solidarité?

T.P.: Notre objectif est justement de rendre notre système de minima sociaux à la fois plus lisible et plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Pour cela, nous avons proposé une solution pour fusionner neuf de nos dix minima sociaux dans un «revenu minimum décent». Cette prestation unique assurerait un niveau de ressources assez supérieur à la plupart des minima sociaux actuels. De plus, elle serait automatique, mettant ainsi fin au non-recours qui atteint parfois des niveaux inacceptables. Elle serait également accessible dès l'âge de la majorité civile - à partir de 18 ans, et non de 25 comme c'est le cas aujourd'hui. Ce dernier point est capital, car les pauvres aujourd'hui sont souvent plus jeunes qu'il y a vingt ou trente ans.

Pour toutes ces raisons, on peut dire en effet que notre projet consiste dans une intensification de la solidarité. Mais si nous avons souhaité davantage de lisibilité, ce n'est pas seulement pour les plus démunis, c'est aussi pour dissiper les soupçons alimentés par l'opacité du système actuel. Si l'on veut défendre un système généreux, il faut en augmenter la transparence et la légitimité.

La lutte contre la pauvreté ne fait que trop peu partie des priorités dans les discours des candidats à l'élection présidentielle. Comment expliquer ce désintérêt dans le contexte actuel?

T.P.: Je ne parlerais pas de désintérêt. Parmi les principaux candidats, beaucoup veulent augmenter le RSA ou la prime d'activité, par exemple. D'autres prétendent réfléchir aux scénarios du rapport Sirugue ou vantent les mérites d'un revenu universel. Mais il est vrai qu'ils ne le crient pas sur les toits! Et qu'une certaine timidité entoure leurs propositions dans ce domaine. Deux facteurs expliquent cette situation, me semble-t-il. Le premier est qu'ils craignent de froisser les segments de l'électorat qui se sont convaincus que nos dispositifs de solidarité alimentent *«l'assistanat»* et découragent le travail. Le second est qu'ils n'ont pas compris la logique d'investissement social qui sous-tend nos politiques de solidarité. Sur le premier point, ils raisonnent mal: ce n'est pas en contournant la difficulté qu'ils la résoudront. Il faut affronter cette critique et lui opposer, d'une part, la réalité des enquêtes qui soulignent toutes l'impérieux désir de travailler chez ceux qui sont privés d'emploi, et d'autre part la nécessité de valoriser le travail comme vecteur d'émancipation, de participation à la vie sociale et de réalisation de soi. En réalité, les minima sociaux, loin d'être des freins à l'emploi, sont souvent la condition pour y accéder. Car pour chercher un travail, il faut pouvoir se déplacer, se soigner, faire garder ses enfants, etc. C'est la pauvreté qui éloigne du marché du travail, pas les revenus de transfert! Sur le second point, les politiques manquent souvent de résultats et d'arguments pour justifier les efforts à destination des plus démunis. A nous de leur en donner! ●

Loi Égalite et Citoyenneté

La loi *«Égalité et Citoyenneté»* a été promulguée le 28 janvier 2017 après un débat difficile au Parlement et une censure partielle du Conseil constitutionnel. Traduction des mesures adoptées en comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté à la suite des attentats de janvier 2015, ce texte comporte plus de deux cent articles autour de l'émancipation des jeunes, la citoyenneté et la participation, la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat, et le renforcement de l'égalité réelle. Parmi les mesures adoptées figurent le droit à la cantine dans les écoles primaires, *«le congé d'engagement»* de 6 jours pour les dirigeants associatifs bénévoles, la généralisation du service civique, ou encore l'aggravation des sanctions contre les auteurs de discrimination. Pour lutter contre la ségrégation territoriale, le dispositif relatif à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) est également rénové et au moins 25% des logements sociaux disponibles dans les quartiers les plus attractifs devront être attribués aux 25% des ménages les plus modestes.

Pour la Fédération, cette loi a été l'occasion de faire reconnaitre par amendements la priorité des personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO pour l'attribution des logements sociaux, la participation des personnes en situation d'exclusion aux commissions de médiation, ainsi que le droit à l'accès à la culture, aux pratiques artistiques et sportives des personnes en situation d'exclusion et sa mise en œuvre au travers de programmes spécifiques.

Katya Benmansour

Protection de l'enfance

Suite à la promulgation le 4 mars 2016 de la loi relative à la protection de l'enfant, plusieurs décrets sont parus au dernier trimestre 2016. Ces décrets portent sur la composition et les modalités de fonctionnement du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) nouvellement créé, sur la désignation d'un médecin référent pour coordonner les professionnels, sur la mise en place de protocoles de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille, ou encore sur les modalités d'évaluation d'un mineur faisant l'objet d'une information préoccupante.

LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Publié le 28 octobre 2016, un décret précise les modalités du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ainsi que les conditions d'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre. Le décret acte également la création des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Généralisation de l'e-administration

Prévu par l'ordonnance du 6 novembre 2014, le droit pour toute personne (particuliers, entreprises, associations) de saisir l'administration par voie électronique est généralisé par un décret du 20 octobre 2016. Destiné à simplifier les relations entre l'administration et les usagers, ce droit s'applique aussi bien aux administrations de l'État qu'aux collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi qu'aux organismes chargés d'une mission de service public administratif. L'usager pourra ainsi adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document, une information ou une réponse à l'administration, après avoir préalablement procédé à son identification. L'administration devra informer le public des téléservices qu'elle crée, et accuser réception des saisines adressées par voie électronique. Cependant, quelques exceptions subsistent encore, à titre définitif par exemple pour les demandes d'autorisation de dérogation aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public, ou à titre transitoire en ce qui concerne les demandes de revenu de solidarité active (RSA) ou encore les demandes d'ouverture des droits à l'assurance.

DROIT AU LOGEMENT

En novembre 2016, la commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a publié une brochure de préconisations intitulée *«Logement : alerte sur un droit en crise. 32 actions locales pour faciliter un accès effectif et non discriminatoire au logement»*. Elle y invite notamment l'ensemble des acteurs - État, préfets, communes, bailleurs, réservataires - à faire du logement une priorité de politique publique, mobilisant l'ensemble des ressources budgétaires, institutionnelles et juridiques nécessaires, et à considérer les dépenses en faveur du logement comme un investissement plutôt qu'un simple coût. La brochure est téléchargeable sur le site internet de la CNCDH.

On déchiffre

30 %

des établissements en Ile-de-France indiquent que le délai moyen entre la première présentation à la PADA et la prise de rendez-vous effective au guichet unique est de plus d'un mois et demi.

36%

des établissements interrogés considèrent que l'évaluation de la vulnérabilité par les agents de l'OFII n'est pas satisfaisante.

46%

des CADA estiment que le taux d'accord dans leur structure dépasse les 30 %. Seuls 14,5 % des HUDA répondant à l'enquête affichent des taux d'obtention du statut supérieurs à 30 %.

LA DIFFICILE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE L'ASILE

La réforme de l'asile, promulguée le 29 juillet 2015, a fait l'objet de vives et longues discussions et de débats sur l'évolution de la prise en charge des demandeurs d'asile et bénéficiaires d'une protection internationale. La Fédération s'était associée à l'époque et avait participé aux débats pendant toute la concertation, en lien avec les autres associations spécialisées sur le droit d'asile. Certaines évolutions sont bénéfiques pour les demandeurs d'asile comme l'enregistrement de la demande d'asile dans un délai de trois jours, la garantie d'un hébergement et d'un accompagnement pour l'ensemble des demandeurs d'asile, la prise en compte de la composition familiale dans l'allocation pour demandeur d'asile… D'autres en revanche, sont, pour la Fédération, plus problématiques notamment le principe même de l'orientation directive, les rôles dévolus à l'OFII pour la gestion des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile, la suppression de l'admission à l'aide sociale… Un an après la mise en place de la réforme, la Fédération des acteurs de la solidarité a souhaité enquêter auprès des acteurs en charge de la mise en œuvre de cette réforme pour identifier l'impact qu'elle a eu sur les associations accompagnant les demandeurs d'asile, réfugiés et déboutés, ainsi que sur l'accueil et le parcours des demandeurs d'asile eux-mêmes. Outre la volonté de dresser un état des lieux de l'asile en France après la réforme, cette enquête doit permettre d'identifier les pratiques positives à essaimer et les dysfonctionnements à résoudre.

Méthodologie

L'enquête a été auto-administrée par mail du 15 juin au 31 juillet 2016. Elle ciblait principalement les associations gestionnaires de structures d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile adhérentes ou non à la Fédération. Elle a également été ouverte à toute association ou collectif accompagnant le public exilé. Au total, 130 établissements ont répondu intégralement à l'enquête.
La Fédération publiera en deux temps les résultats de cette enquête. La première partie concerne le volet procédure et le premier accueil des demandeurs d'asile.

« UN DIFFICILE ACCÈS À L'HÉBERGEMENT EST RECONNU PAR LES PLATES-FORMES DE PREMIER ACCUEIL (PADA) QUI ESTIMENT, À SEULEMENT 21%, QUE LES PERSONNES BÉNÉFICIENT D'UN HÉBERGEMENT D'URGENCE. »

Principaux résultats

L'enquête démontre que les difficultés persistent sur le premier accueil. En effet, l'enregistrement des demandes d'asile ne se réalise pas toujours dans les délais légaux de trois jours. Un difficile accès à l'hébergement est reconnu par les plates-formes de premier accueil (PADA) qui estiment, à seulement 21%, que les personnes bénéficient d'un hébergement d'urgence. 75% des PADA ayant répondu à l'enquête considèrent que 80% des personnes qu'elles accompagnent au stade du pré-accueil se représentent à la PADA après le passage au guichet unique. Ceci s'explique par l'absence d'orientation vers un hébergement proposant un accompagnement adapté à la demande d'asile. Peu de répondants à l'enquête en revanche estiment que les demandeurs d'asile se voient refuser les conditions matérielles d'accueil compte tenu des évolutions de la loi. Sur la procédure, les motifs de placements en procédure accélérée sont à 64% dûs à la présentation de demandeurs d'asile originaires de pays d'origine sûrs. Les difficultés se posent sur la possibilité pour les demandeurs d'asile de bénéficier de la possibilité de déposer une demande de régularisation à un autre titre que l'asile, prévue par la loi: 21% des établissements interrogés déclarent que cette possibilité n'est pas offerte aux personnes. Concernant la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'asile, les CADA ont bien plus de demandeurs d'asile qui obtiennent leur statut de protection que les centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Un second volet de l'enquête sera publié au second trimestre 2017 concernant l'hébergement des demandeurs d'asile, leurs droits sociaux et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.

Marion Lignac

Direction[s]

Le magazine de référence des dirigeants du secteur social et médico-social

Une offre éditoriale complète pour vous accompagner dans la gestion quotidienne de votre structure.
Profitez en pour vous abonner !

OFFRE spéciale
Congrès FNARS

40% de réduction
+
un cadeau

Une batterie USB offrant une source fiable d'énergie portable. A emmener partout avec vous !

Direction[s]

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement,
à Direction[s] Abonnements - CS 70011 - 28409 Nogent-le-Rotrou Cedex
Tél. : 02 37 29 69 40 - Fax. : 02 37 29 69 35 - e-mail : info@directions.fr

EXFNBA17

❑ **OUI**, je m'abonne pour 1 an à Direction[s]
99 € au lieu de 165 €, **soit 40% d'économie avec :**

11 numéros du magazine
⊕ **40** Lettres hebdomadaires
⊕ l'accès au site www.directions.fr
⊕ **en cadeau de bienvenue, une batterie externe USB**

Compatible avec tous les smartphones et la plupart des appareils nomades (MP3, enceinte, GPS…). A emmener partout avec vous !

Structure : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Fonction : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Fax : .....

J'indique mon adresse e-mail pour recevoir la Lettre hebdomadaire
..... @ .....

MODE DE RÈGLEMENT :

❑ par chèque joint à l'ordre des **Éditions Législatives/Direction[s]**
❑ à réception de facture *(organismes et sociétés uniquement)*
❑ par virement BNP PARIBAS IDF OUEST
BIC : BNPAFRPPXXX - IBAN : FR76 3000 4013 2800 0130 7870 904

Signature :

Offre personnelle valable dans le cadre d'un nouvel abonnement jusqu'au 30/06/2017 en France Métropolitaine. Étranger et DOM-TOM : 11€ de frais de port en plus. Tarifs TTC (TVA : 2,1% sur l'abonnement). Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information nominative vous concernant figurant sur notre fichier. Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : Direction[s] - CS 70011 - 28409 Nogent-le-Rotrou Cedex. N° de TVA FR 20732011408.

« LES COMPAGNONS BÂTISSEURS CRÉENT DE LEUR CÔTÉ DES EMPLOIS D'INSERTION, AU CONTENU PORTEUR DE PERSPECTIVES D'INSERTION DURABLE. »

Quand l'économie circulaire crée de l'emploi

Les Compagnons bâtisseurs Aquitaine ont inauguré en janvier, en présence de Jean-Luc Gleyze, président du département de Gironde, une plateforme de collecte des matériaux du bâtiment qu'ils revendent ensuite aux structures d'économie sociale et solidaire.

Les associations de la Fédération accueillent parfois des profils étonnants: aux compagnons bâtisseurs Aquitaine, la directrice est diplômée en biologie des populations et le chef de projet, en bâtiment et urbanisme. Que sont-ils venus faire dans l'insertion sociale et professionnelle? Développer Soli'Bât, c'est-à-dire un projet combinant économie circulaire, insertion professionnelle et solidarité. *«Le projet est né de l'initiative d'un entrepreneur en bâtiment girondin, qui voyait beaucoup de gaspillage de matériel sur les chantiers du bâtiment»,* raconte Julien Bouillaud, chef de projet. Avec l'appui de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), naît alors en 2015 l'idée de récupérer ce matériel encore utilisable mais sans valeur pour l'entreprise – fin de stocks, fin de séries – pour le revendre à bas prix aux structures d'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion. L'entrepreneur, la Fédération française du bâtiment, l'ADEME et les Compagnons bâtisseurs Aquitaine transforment progressivement l'idée en projet, puis avec le soutien des collectivités locales et de fondations, le projet en réalité.

«D'abord, les entreprises du bâtiment, des magasins de bricolage ou même des particuliers, nous donnent des matériaux dont ils ne veulent plus mais qui sont encore facilement utilisables. Ensuite, une équipe de quatre salariés en insertion récupère, souvent sur place, ces matériaux, puis les stocke et les reconditionne dans notre plateforme – qui est petite donc nous apprenons à optimiser l'espace – et enfin, nous revendons les matériaux aux organisations de l'ESS du territoire», explique Julien. Une réalité dans laquelle tout le monde est gagnant.

Les entreprises peuvent à la fois se débarrasser à moindre coût de produits qu'elles auraient dû emmener dans une décharge professionnelle et bénéficier d'une réduction fiscale. Les structures d'économie sociale et solidaire obtiennent elles à un coût plus faible des matériaux indispensables, à la réhabilitation de leurs locaux mais aussi à la réalisation de chantiers ou de chantiers écoles. Les Compagnons bâtisseurs créent de leur côté des emplois d'insertion, au contenu porteur de perspectives d'insertion durable. *«Ces métiers ont d'autres caractéristiques que les métiers du bâtiment et permettent aux salariés en insertion de développer de nouvelles compétences»,* estime Sophie Bondier, directrice, qui souligne les potentiels d'insertion qu'ils représentent, dans un contexte où *«l'économie circulaire prend de plus en plus de place dans les grands chantiers».* Enfin, l'environnement est préservé.

Avant de prendre racine en Nouvelle Aquitaine, Soli'Bât a émergé en région Centre, à l'initiative des compagnons bâtisseurs locaux. En effet, les compagnons bâtisseurs forment un réseau national, créé il y a 60 ans, autour de la rénovation de l'habitat, de la solidarité, de la transmission de savoirs et de la jeunesse. Créée en 2005, l'association aquitaine y ajoute l'insertion professionnelle puisqu'elle porte un atelier et chantier d'insertion de 36 salariés en insertion, et forme aux métiers du bâtiment, par des chantiers école, 20 à 30 personnes par an. Une multitude d'activités dont Soli'Bât pourrait devenir le pivot, et la vitrine.

Alexis Goursolas